Nature Trial de Chilly

NATURE TRIAL do CHILLY

Nature Trial de Chilly Association loi 1901 – Déclaration en préfecture de Haute Savoie n° 0732001795 Contrat assurance de l'association AXA N° 4221129004

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE 2020

ADHERENT		
Nom: Prénom:		
Adresse:		
Code postal : Ville: Tel fixe : Tel port : Email : @ Date de naissance : / / Age :		
Nom et prénom du responsable légal (pour les mineurs) :		
Permis moto : oui non		
N° du permis moto : Délivré par : Date :/		
МОТО		
Marque :		
Immatriculation:		
ACCUIDANCE		
ASSURANCE		
Compagnie d'assurance : N° de police :		
INSCRIPTION Je m'inscris à l'association Nature Trial de Chilly Jusqu'au 31 décembre 2020 en réglant mon adhésion par chèque à l'ordre de Nature Trial de Chilly: NTC adulte : 50 €* NTC-18 ans: 25€ * Pour 10€ supplémentaire, je souhaite prendre la formule Interclub qui me donne un accès libre au terrain de Thônes et à celui de Bonneville: OUI * NON* *Entourer les formules choisies		
*Entourer les formules choisies Cette adhésion n'inclus aucune assurance individuelle. Il est donc obligatoire de posséder et de justifier pour votre moto une carte grise et une assurance responsabilité civile couvrant "la pratique du trial moto sur terrain privé". ABELA Trial Assurance propose une assurance pour les mineurs et les pilotes ne possédant pas le permis moto.		
*Entourer les formules choisies Cette adhésion n'inclus aucune assurance individuelle. Il est donc obligatoire de posséder et de justifier pour votre moto une carte grise et une assurance responsabilité civile couvrant "la pratique du trial moto sur terrain privé". ABELA Trial Assurance propose une assurance pour les mineurs et les pilotes ne possédant pas le permis moto. Renseignement et demande d'adhésion sur abela-trial.fr ou auprès des membres du bureau. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et statuts du NTC et en accepte les articles sans réserve, certifie exacts les renseignements portés sur ce document et dégage le club de toutes responsabilités en cas de fausse déclaration. En m'inscrivant au NTC, je m'engage à donner un peu de mon		
*Entourer les formules choisies Cette adhésion n'inclus aucune assurance individuelle. Il est donc obligatoire de posséder et de justifier pour votre moto une carte grise et une assurance responsabilité civile couvrant "la pratique du trial moto sur terrain privé". ABELA Trial Assurance propose une assurance pour les mineurs et les pilotes ne possédant pas le permis moto. Renseignement et demande d'adhésion sur abela-trial.fr ou auprès des membres du bureau. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et statuts du NTC et en accepte les articles sans réserve, certifie exacts les renseignements portés sur ce document et dégage le club de toutes responsabilités en cas de fausse déclaration. En m'inscrivant au NTC, je m'engage à donner un peu de mon temps pour l'aménagement et l'entretien du terrain.		

President:

Alain LOFFEL 1 chemin des Bois du Levant 74270 CHAVANNAZ

Mail: bureau.ntc@gmail.com

Secrétaire:

Arnaud AUVRAY

Mail: bureau.ntc@gmail.com

<u>Secrétaire trésorier</u>:

Romain COLAS

Mail: bureau.ntc@gmail.com

Nature Trial de Chilly

Nature Trial de Chilly Association loi 1901 – Déclaration en préfecture de Haute Savoie n° 0732001795 Contrat assurance de l'association AXA N° 4221129004



REGLEMENT INTERIEUR

1. SITUATION:

Terrain situé sur la commune de Chilly au lieu-dit Mougny.

2. ACCES AU TERRAIN POUR LES MEMBRES de Nature Trial de Chilly

Tous les membres du **NTC** à jour dans leurs cotisations pouvant justifié d'une assurance moto valide peuvent accéder au terrain d'entraînement.

Un autocollant d'identification fourni par **NTC** devra être collé sur le garde boue de la moto.

3. ACCES AU TERRAIN POUR DES TRIALISTES NON ADHERANTS à Nature Trial de Chilly

Les visiteurs (Trialistes) non adhérent de **NTC** devront justifier d'une assurance moto valide et être invités par un membre de **NTC**.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN.

- 4-1 : Les trialistes et les visiteurs devront respecter les lieux jouxtant le terrain ainsi que son infrastructure et s'engagent à ne pas dépasser les limites de celui-ci. Cette activité sera pratiquée dans un esprit de convivialité et de respect de l'autre.
- 4-2: Les utilisateurs du terrain, devront se garer sur le parking réservé.
- 4-3: Ne circulez pas sur la route et en dehors du terrain au moment du chargement et déchargement de vos motos.
- 4-4 : Un équipement de sécurité (bottes casques, gants, etc) sera obligatoire pour accéder au terrain. Les motos (uniquement de Trial) devront <u>être assurées</u> et en bon état de fonctionnement.
- 4-5 : Les enfants mineurs devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés d'un adulte le temps de leur présence sur le terrain.

En cas de non-respect de ces consignes nous serions dans l'obligation de vous exclure de notre terrain.

5. **RECOURS**

Les trialistes de **NTC** et les visiteurs pratiquant s'engagent expressément à être couverts par une assurance. Enfin, le présent règlement sera adressé à tous les membres de l'association afin de les informés qu'ils disposent de la faculté de souscrire une assurance supplémentaire destinée à couvrir les risques et les dommages que l'assureur de l'Association ne couvrira pas ou de manière partielle et insuffisante.

6. PANNEAUX DE SIGNALISATION

Un panneau de signalisation informant les utilisateurs du terrain sera mis en place indiquant les horaires et les numéros de téléphone d'un ou des responsables de **NTC**. Les numéros utiles (15 – 17 - 18) seront également affichés sur ce panneau.

Les limites du terrain seront signalées par de petits panneaux indiquant la limite à ne pas dépasser.

L'accessibilité au terrain sera sous l'entière responsabilité du trialiste. En aucun cas l'Association **Nature Trial de Chilly_**ainsi que le propriétaire du terrain ne pourront être tenus responsable des accidents corporels ou matériels occasionnés lors de l'activité.

Signature:

En m'inscrivant à Nature Trial de Chilly , je
m'engage à donner un peu de mon temps pour
l'aménagement et l'entretien du terrain.

lom :	Prénom :
ate :	



Assurance individuelle accident

Conformément à l'article L321-4 du code du sport, Le club de trialvous informe de l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident. Il vous suffit pour cela de cocher ci-dessous la case N° 1 et ainsi souscrire la garantie individuelle accident établie par le cabinet d'assurances Abela aux conditions suivantes : Garantie en cas de décès ou invalidité absolue et définitive : Capital de 20 000 €. Cotisation annuelle : 20 € Cette souscription n'étant pas obligatoire vous pouvez faire le choix de ne pas y souscrire en cochant la case N° 2. 1 / Je souscris à la garantie individuelle accident établie par Abela Assurance – 1 Avenue Georges FRIER – 38500 Voiron et je joins un règlement de 20 €. 2 / Je confirme avoir été informé de l'intérêt de contracter la garantie individuelle accident mais je ne souhaite pas y souscrire. NOM: Prénom: Adresse: Code Postale / Ville : Téléphone: Adresse e-mail: Date et lieu de naissance : Fait le___ Pour les mineurs, signature du représentant légal Signature: